



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

Place de la Brèche - Validation du dossier d'enquête publique

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le niveau d'avancement des études techniques ainsi que de l'étude d'impact réalisée parallèlement conduit aujourd'hui à proposer l'approbation du dossier d'enquête et de décider, en application des articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, de soumettre ce projet global à l'avis du public. Ce projet a fait l'objet d'une vaste consultation du public depuis le lancement des marchés de définition simultanés. Ainsi, depuis l'organisation du premier forum sur la place de la Brèche le 9 octobre 2004, plus d'une centaine de Niortais ont participé à des ateliers de réflexions sur l'aménagement et l'animation de la place de la Brèche.

Pièce majeure de ce dossier d'enquête publique, l'étude d'impact du projet comprend une analyse de l'état initial du site et de son environnement naturel et humain, une justification du projet présenté et une présentation des mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Outre l'étude d'impact, le dossier d'enquête publique comprend également :

- Une notice explicative,
- Le plan de situation ;
- Le plan général des travaux ;
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- L'appréciation sommaire des dépenses;
- La mention des textes qui régissent la présente enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à l'opération ;
- Le dossier d'autorisation "loi sur l'eau"
- Les annexes

Suite à sa saisine, le président du tribunal administratif désignera un commissaire enquêteur (ou les membres de la commission d'enquête). Conformément à la réglementation, celui-ci (ceux-ci) sera (seront) rémunéré(s) par le Fonds d'Indemnisation des Commissaires enquêteurs, sur la base d'un mémoire d'indemnité établi par le Président du Tribunal Administratif. La Ville de Niort devra, pour sa part, verser au Fonds la somme correspondante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête publique de la Place de la Brèche,
- soumettre ce projet à enquête publique, conformément aux articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- solliciter Monsieur le Président du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)